

Note d'enjeux pour l'évaluation 2026 du CEREMA

Analyse Hcéres – Juin 2026

L'évaluation du Cerema intervient dans un moment charnière de son développement institutionnel et scientifique. Créé en 2014 par le regroupement de plusieurs services techniques de l'État, placé sous la tutelle du ministère en charge de la transition écologique, l'établissement a progressivement engagé une transformation profonde visant à consolider une activité de recherche structurée et reconnue, tout en conservant sa vocation première d'appui aux politiques publiques et aux territoires.

Le Cerema a ainsi structuré douze équipes de recherche couvrant l'ensemble de ses domaines d'intervention, développé une politique de rapprochement avec le monde académique, obtenu sa reconnaissance comme organisme de recherche en 2021 et engagé une dynamique d'intégration dans des unités mixtes de recherche. Ces évolutions témoignent d'une volonté claire d'inscrire durablement l'établissement dans le paysage français de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout en maintenant un positionnement fort à l'interface entre production de connaissances, expertise technique et accompagnement des politiques publiques.

Les éléments produits dans le RAE mettent en évidence plusieurs enjeux qui apparaissent particulièrement structurants pour les années à venir.

Un enjeu majeur concerne les articulations au sein du nexus activités de recherche, missions d'expertise et besoins des territoires. L'une des caractéristiques du Cerema réside dans son lien étroit avec les collectivités territoriales, les services de l'État et les acteurs de terrain. Cette proximité constitue un contexte favorable au développement de travaux de recherche en prise avec les problématiques d'aménagement, de mobilité, d'infrastructures, d'environnement ou d'adaptation au changement climatique. Dans cette perspective, la question de la circulation des connaissances entre les équipes de recherche, les experts et les acteurs opérationnels apparaît comme un sujet d'attention important.

- Concernant l'articulation interne, l'évaluation pourra utilement examiner les modalités selon lesquelles les connaissances produites arrivent à irriguer effectivement les différentes composantes de l'établissement et contribuent à l'évolution des pratiques d'expertise, d'ingénierie et d'accompagnement des territoires.
- Les questions de valorisation et le transfert des résultats de la recherche conditionnent en partie l'efficacité des relations partenariales de terrain. Dans un établissement dont la vocation est étroitement liée à l'action publique et aux besoins des territoires, la question de l'appropriation effective des résultats par les utilisateurs finaux constitue un élément particulièrement important. L'enjeu est d'apprécier dans quelle mesure les dispositifs mis en place permettent de favoriser le passage de la production scientifique vers des usages opérationnels, des outils, des méthodes ou des solutions mobilisables par les acteurs et partenaires concernés.
- La qualité de la boucle tient aussi à la capacité de l'organisme à s'appuyer sur les sujets du terrain pour définir les problématiques scientifiques à traiter de façon prioritaire, même si les échelles de temps ne sont pas de même nature.

L'enjeu est moins celui du rapprochement entre recherche et terrain que celui de la consolidation des mécanismes permettant d'assurer la continuité entre identification des besoins, production de connaissances, expérimentation et mobilisation des résultats.

Un deuxième enjeu concerne la poursuite de l'intégration du Cerema dans le paysage scientifique national. Les démarches engagées en matière de rapprochements académiques, de participation à des unités de recherche, de développement doctoral ou encore de

partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur témoignent d'une dynamique de structuration scientifique. Dans ce contexte, l'évaluation pourra notamment apprécier la manière dont ces différentes coopérations contribuent à la visibilité scientifique de l'établissement, à l'attractivité de ses activités de recherche et à l'enrichissement mutuel des collaborations engagées.

Un troisième enjeu porte sur l'interdisciplinarité. Les questions traitées par le Cerema – adaptation au changement climatique, résilience des infrastructures, gestion des risques, transformations des mobilités ou aménagement durable des territoires – mobilisent par nature des approches relevant de disciplines variées. Les équipes de recherche réunissent déjà des compétences issues des sciences de l'ingénieur, des sciences de l'environnement et, dans certains domaines, des sciences humaines et sociales. L'un des points d'attention pourrait résider dans la capacité à renforcer encore les interactions entre ces différents champs disciplinaires afin de mieux appréhender la complexité des transitions territoriales et de favoriser l'émergence d'approches intégrées.

Enfin, l'évaluation soulève plus largement la question du positionnement du Cerema dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation. L'établissement occupe une place singulière, à la croisée de plusieurs fonctions : organisme d'expertise, opérateur d'appui aux politiques publiques, acteur de recherche appliquée et partenaire des territoires. Cette diversité constitue un atout important pour traiter des enjeux complexes liés aux transitions environnementales, climatiques et sociétales. Elle invite également à réfléchir aux modalités permettant d'articuler au mieux ces différentes dimensions tout en rendant lisible la contribution spécifique du Cerema au sein du paysage national de la recherche, de l'expertise et de l'action publique.

Dans cette perspective, l'un des principaux questionnements de l'évaluation pourra porter sur la capacité de l'établissement à consolider un continuum associant recherche, expertise, innovation et accompagnement des territoires, et in fine à produire et mobiliser ses connaissances au service des politiques publiques et de l'adaptation des territoires au changement climatique.

S'agissant de la première évaluation du Cerema par le Hcéres, la période évaluée couvrira toute la durée concernée depuis le début du développement d'activités de recherche au sein de l'organisme.